



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 21 mars 2016
A 20 Heures 30**

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 21- Votants : 20

L'an deux mil seize, **le vingt et un mars**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 29 février 2016

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, LE SENECHAL, DEHOVE, RIEUX, GUEHENEC, KERGOZIEN, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, STEPHANT, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Jean-André TANGUY (procuration à Jean-Maurice MAJOU)

Absent : Alcime GUILLAS

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : 23 mars 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 mars 2016 ;
2. Acquisitions inférieures à 500€ ;
3. Budget Commune-Affectation de résultat ;
4. Budget Salle Emeraude-Affectation de résultat ;
5. Vote des taux d'imposition ;
6. Budget Primitif 2016 ;
7. Tarifs séjours 8-10 ans ;
8. Tarifs fête de la musique 2016 ;
9. Redadeg : achat de kilomètres ;
10. Diagnostic des églises : subvention-plan de financement ;
11. Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme ;
12. Arrêt du projet de Schéma d'Assainissement des Eaux Pluviales ;
13. Questions diverses ;



1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2016.

2 Acquisitions inférieures à 500€

Le Maire explique qu'il s'agit des acquisitions de faibles montants qui ont une longue durée de vie. De part cette durabilité, il est souhaitable de les porter en section d'investissement du budget. (Ex : grilles d'exposition, abribus, débroussailleuse....)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de passer en investissement les acquisitions de petit matériel inférieur à 500€ HT.

3 Budget commune-Affectation de résultat

L'excédent de fonctionnement 2015 est de 785 766,10€. Le Maire explique que depuis plusieurs années, 50000€ étaient reportés en fonctionnement. Or, cette année, compte tenu des travaux à prévoir à la salle Emeraude, la commission finances propose de reporter en section d'investissement 585766.10€ et 200000€ en section de fonctionnement.

L'excédent de la section d'investissement est de 775 115,85€. La commission finances propose de reporter la totalité en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'affecter les résultats tel qu'indiqué ci-dessus

4 Budget Salle Emeraude- Affectation de résultat

Le Maire explique que la section de fonctionnement présente un excédent de 12 407,66 € et la section d'investissement un déficit du même montant. La commission finances propose de reporter ces résultats au budget 2016 de la salle tels quels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'affecter les résultats tel qu'indiqué ci-dessus.

5 Vote des taux d'imposition

Le Maire précise que ces taux n'ont pas été augmentés depuis quelques années et les indique :

- Taxe d'habitation : 13,57%
- Taxe foncière bâtie : 19,38%
- Taxe foncière non bâtie : 47,66%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de reconduire les taux d'imposition indiqués ci-dessus.

6. Budget primitif 2016

Le Maire présente le projet de budget 2016 (cf document joint).

Concernant le budget de la salle Emeraude, il précise que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe à 325000€ à cause des travaux prévus.

Pour le budget Mouillage, le Maire indique que des dépenses auront lieu cette année.

Enfin, concernant le budget de la Commune, le Maire s'attarde sur la masse salariale et explique que son augmentation est due à l'évolution de carrière des agents, les arrêts maladie et leur remplacement, ainsi qu'à des choix politiques. Il insiste sur le fait qu'il faut surveiller cette évolution. Il explique également que, l'augmentation des charges de gestion courante s'explique par la hausse de la subvention d'équilibre à la salle Emeraude. Pour les recettes de fonctionnement, le Maire rappelle qu'elles sont impactées par la baisse des dotations (- 35000€). La capacité d'autofinancement prévue pour 2016 est donc de 318000€. Elle est donc en baisse par rapport à 2015 ce qui implique qu'il faudra être vigilant.

Concernant l'investissement, le Maire précise que la majorité des dépenses sont des reports de 2015. La création d'un espace intergénérationnel est prévue pour un montant de 242000€. Karine Bellec demande si ce projet est véritablement réalisable sur 2016. Le Maire répond qu'en principe oui. Il précise que 2 sites sont possibles : près des écoles ou à la Pierre Bleue et que suivant l'endroit, la construction sera financée soit par la commune, soit par le CCAS. Ainsi, si l'ensemble des travaux prévus sont réalisés, il faudra que la commune emprunte 24000€ pour pouvoir équilibrer son budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte les budgets de la Commune, de la salle Emeraude et des Mouillages tels qu'ils sont présentés.

7. Tarifs séjour 8-10 ans

Catherine Besnard explique que cette année, la commune va organiser un séjour pour les 8-10 ans à l'étang de la Forêt. Il est proposé de fixer le tarif à 120€ pour les enfants de Locoal-Mendon et à 150€ pour les extérieurs. Nicolas Debéthune demande si le tarif extérieur concerne également les enfants d'Etel et d'Erdeven. Catherine Besnard répond que oui car ce n'est pas un séjour intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte les tarifs proposés.

8. Tarifs fête de la Musique

Le Maire expose les tarifs proposés qui sont identiques à ceux de 2015 :

- Galette saucisse : 2,50€
- Crêpe : 1€
- Bouteille de cidre : 4€
- Verre de cidre : 1€
- Boissons non alcoolisées : 1€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote les tarifs proposés.

9. Redadeg-Achat de kilomètres

Le Maire explique que la Redadeg arrive le 7 mai à la Salle Emeraude. Huit kilomètres sont parcourus et ils sont déjà réservés par la commune. Il faut maintenant déterminer le nombre de kilomètres que la commune va acheter et il est proposé 5 kms.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'acheter 5 kms dans le cadre de la Redadeg 2016.

10. Diagnostic des églises-Plan de financement

Gilles Thunet présente l'étude envisagée en précisant qu'un rapport, une programmation et une estimation des travaux seront fournis. Ces études sont subventionnables selon les modalités suivantes. La dépense relative à l'église Saint-Pierre de Mendon (15250€ H.T.) peut être subventionnée par la DRAC et le Conseil Départemental car elle est inscrite au titre des monuments historiques. L'étude (13775€ H.T.) pour l'église Saint-Goal de Locoal étant non inscrite, ne peut être subventionnée que par le Conseil Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés, décide d'adopter le plan de financement proposé et de demander les subventions nécessaires.

11. Bilan de la concertation et arrêt du PLU

1- Bilan de la concertation :

Nicolas Debéthune rappelle les modalités de la concertation décidées le 30 juin 2014 ainsi que les mesures mises en place. :

- L'organisation de 3 réunions publiques à l'issue desquelles la présentation et un registre étaient à disposition de la population à la mairie :
 - 9 janvier 2015 sur la définition d'un PLU, le cadre réglementaire, les conséquences de ce cadre réglementaire, le diagnostic et les enjeux pour le PLU de la commune;
 - 25 septembre 2015 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
 - 17 décembre 2015 sur la présentation du projet de PLU avec la traduction des objectifs dans les règlements écrit et graphique ;
- Une information menée via le site internet de la commune et via l'Immédiat. Une page Facebook « PLU de Locoal-Mendon » a été créée afin de permettre à toutes les personnes intéressées de réagir et de débattre entre-elles ;
- Une exposition présentant les enjeux du Plan Local d'Urbanisme, les règlements graphique et écrit a été mise en place mi-janvier dans les locaux de la mairie. Un registre permettant à chacun de réagir est à disposition ;
- Mise à disposition de la population, pour mise à jour, de l'inventaire du patrimoine bâti pouvant changer de destination ;
- Deux ateliers participatifs ont été organisés ouverts sur inscription à 30 habitants de la commune représentatifs de l'ensemble de la population :
 - 24 mars 2015 : **Atelier 1** « Vivre ensemble à Locoal-Mendon »
Identité des bourgs et villages ; Diversité des formes urbaines et architecturales.
 - 31 mars 2015 : **Atelier 2** « Dans la peau d'un urbaniste » ; stratégie de développement des bourgs et village (densification, extension, déplacement, équipement)
- Les permanences de l'Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux et du Maire ;

Le bilan de cette concertation a fait apparaître :

- Des interrogations et des craintes sur l'application des lois Littoral et Alur sur la constructibilité des terrains ;
- Le souhait de protéger le patrimoine naturel et bâti de la commune ;
- Prise en compte dans la rédaction du Projet d'aménagement et de développement durable du travail réalisé lors des 2 ateliers participatifs ;
- Prise en compte des demandes d'ajout dans l'inventaire patrimoine bâti pouvant changer de destination ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, tire le bilan de la concertation tel qu'il est exposé ci-dessus.

2- Arrêt du projet de PLU :

Nicolas Debéthune présente le projet de PLU (cf document joint)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (1 abstention), arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme afin de le soumettre à enquête publique.

12. Arrêt du schéma d'assainissement des eaux pluviales

Nicolas Debéthune explique que cette étude a débuté avant le PLU. Elle a permis de répertorier l'ensemble des exutoires concernant les eaux pluviales (regards, tuyaux, bassins), faire le diagnostic des différents secteurs et préconiser des mesures pour régler certains problèmes :

- Tailles des tuyaux ;
- Prise en compte dans le règlement du PLU de la gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- Mise en place de 2 bassins de rétention des eaux de pluie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, arrête le schéma d'assainissement des eaux pluviales.

18. Questions diverses

Les travaux d'aménagement des abords de la mairie démarreront la semaine suivant la Redadeg.
Les plateaux routiers rue de Kinvara seront mis en place début juillet.
Les travaux du restaurant scolaire débuteront début juin.

19. Réunions à prévoir

Prochain conseil municipal : 17 mai à 20h30 ;
Commission jeunesse : 21 avril à 19h